Le mot du Maire

Traditionnellement le début de l'année est la saison des vœux et aussi celle des bonnes résolutions. Alors je vous en propose une que l'on pourrait prendre collectivement : celle de cesser de jouer à un jeu qui ne fait que des perdants, celui de la transgression des règles de la circulation routière.

De façon étrange, le premier motif de doléances auprès du maire, en nombre de sollicitations, est la vitesse excessive en agglomération qui exaspère tous les riverains, lesquels invoquent tour à tour le danger, la difficulté à sortir de leur propriété, le bruit, le non-respect de la signalisation, … Autant de personnes sensibilisées au sujet pourrait-on penser. Mais curieusement, en circulant dans les rues de la ville, on ne retrouve pas les mêmes proportions de citoyens attentifs au respect des règles, ce qui laisse à penser qu'elles ne seraient applicables que pour les autres !

Il est vrai que le confort des véhicules, la puissance pléthorique des moteurs et la qualité générale de la voirie (si, si !) n'incitent pas à la modération ! De même, en dépit des cris d'orfraie et des marronniers des gazettes qui ne cessent de tenter de nous convaincre que le prix des carburants atteint des sommets, qui se souvient que pour un trajet de 100 km, il fallait débourser l'équivalent de sept heures de SMIC en carburant en 1960 contre moins d'une heure aujourd'hui (source ENPC). L'économie de carburant n'est donc plus un motif de modération de la vitesse. Dans le même temps la puissance moyenne du moteur et donc les capacités d'accélération ont été multipliées par 3 !

Nait ainsi la grande contradiction à résoudre par la municipalité : répondre à l'attente du citoyen d'un plus grand contrôle de la vitesse en agglomération et dans le même temps subir un comportement qui ignore toutes les règles mises en place pour tenter depacifier cette circulation.

Il est vrai qu'aujourd'hui limiter volontairement sa vitesse à 30 km/h relève quasiment du supplice et l'on en vient donc à l'autre alternative : mettre en place des systèmes matériels pour limiter la vitesse. Les municipalités doivent donc rivaliser d'imagination pour freiner les ardeurs : plateaux, cassis, dos d'âne, rétrécissements, chicanes, feux « récompenses », … autant d'aménagements coûteux pour une fonction qui serait parfaitement inutile si chacun s'attachait au respect des règles.

Alors, au-delà des vœux conventionnels, je formule, pour cette nouvelle année 2024, celui d'un attachement de tous au respect des règles dont le but essentiel est de nous permettre de vivre ensemble de façon apaisée et que cette bonne résolution permette à la municipalité d'éviter de mettre en place de coûteux ralentisseurs lors de la rénovation du faubourg de Belfort qui interviendra au cours de l'été prochain.

Bonne et heureuse année 2024.

Les vœux du Maire se dérouleront
le samedi 6 janvier à 17h à l'Espace de la Tuilerie.
Rétrospective 2023 - Projets 2024

La manifestation est ouverte
à toute la population de Giromagny :
habitants, commerçants, artisans, associations…

Pour une meilleure organisation, merci de vous inscrire à l'accueil de la mairie au 03 84 27 14 18

Mercredi 29 novembre, dans l'amphithéâtre de l'Atria de Belfort, L'Est Républicain présentait la soirée des « Lauriers des Collectivités et des Associations Locales du Territoire de Belfort ».

Neuf récompenses ont été décernées à différentes collectivités de notre département, dont, entre autres, le prix « Préservation du patrimoine », le prix « Transition écologique et développement durable », le prix « Innovation »...

Lors de cette soirée, notre commune a eu l'honneur de recevoir le prix de la catégorie « Travaux publics » pour la réhabilitation de la place des Mineurs !

L'entreprise ULTRALU, présente à Giromagny depuis 1972, a également été mise à l'honneur en recevant le prix « Ailes de Cristal 2023 en Franche-Comté ». Son directeur, Didier Boiteux, a reçu le trophée régional à Besançon lors de la soirée organisée par L'Est Républicain .

Conseil municipal du 16 novembre

Douze membres étaient présents et deux représentés pour la séance de novembre du Conseil Municipal. Après l'approbation du compte rendu de la séance précédente et la présentation des décisions prises par le maire au nom du Conseil municipal (essentiellement la signature d'avenants aux marchés de travaux en cours), le Conseil prend acte du rapport d'activité annuel 2022 de la Communauté de Communes (CCVS) et approuve dans la foulée la modification des attributions de compensations communautaires proposées par la CCVS (répartition des indemnités reçues suite à la dissolution du SMAGA, Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion de l'Aéroparc).
Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) ne disposant pas d'une régie de recettes, le Conseil approuve l'encaissement des produits du CCAS par la régie communale dans le cadre d'une convention puis il procède à la désignation d'un correspondant au CNAS (Centre National d'Action Sociale) : Carine Herédia et d'un représentant communal à la commission ENR (Energies Renouvelables) de la CCVS : Christian Coddet.
Ensuite un poste d'Agent France Services contractuel fait l'objet d'un aménagement : passage de 26/35èmes à 32/35èmes en raison d'un développement de l'activité puis une convention avec le Centre socioculturel La Haute Savoureuse est approuvée pour la mise à disposition d'un Conseiller Numérique.
La liste des tarifs communaux, tarifs indispensables pour procéder aux recouvrements, est complétée afin de prendre en compte la mise en place de frais d'annulation pour les réservations de salles ainsi que l'utilisation de nouveaux espaces pour des activités privées (stade, église, ...). Un niveau général provisoire de valorisation de la mise à disposition de locaux communaux est également adopté (60 €/m2/an) dans l'attente de la complétude du Schéma Directeur Immobilier en cours d'élaboration.
Le columbarium municipal étant arrivé à saturation le Conseil approuve le principe d'une nouvelle acquisition dans le cadre d'une convention avec l'entreprise Granimond (facturation différée) puis, afin de résoudre des problèmes techniques d'imputation comptable, il approuve des modifications mineures du budget communal (5 k€ en fonctionnement) et du budget de l'exploitation forestière (changement du libellé d'un article).
ENEDIS ayant décidé un réaménagement des réseaux électriques dans le faubourg de France, la rue du Tilleul et la rue Traversière, la commune accompagnera ces travaux avec la réfection concomitante de l'éclairage public. Le plan de financement correspondant est arrêté à 109 501 € avec des demandes de financement auprès de Territoire d'Energie 90 et de la Région à hauteur de 50%.
Sur un registre similaire, le Conseil approuve l'engagement des travaux et le plan de financement de l'opération de rénovation du tronçon central du faubourg de Belfort pour un montant de 401 274 € TTC avec des demandes de financement auprès de la Région, du département, de l'État et de la Communauté Européenne à hauteur de 267 k€. Cet aménagement assurera une voirie de qualité en accompagnement du développement de notre ville dans le contexte de la labellisation Grand Site de France pour le Ballon d'Alsace.
S'agissant du projet de réaménagement de la friche du « SPAR » en halle multifonctions, le Conseil approuve le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre jusqu'au niveau APS (Avant-Projet Sommaire) ainsi que le lancement d'une opération de purge du bâtiment afin de préparer son intégration dans la 3e phase des travaux d'aménagement du centre-ville. Le maire indique que cette étape est nécessaire pour pouvoir effectuer des demandes de subventions auprès de différents organismes. Si les délais peuvent sembler longs, le dossier est complexe et il est rappelé que le bâtiment a déjà fait l'objet d'une étude de structure, d'une opération de retrait du transformateur et d'une étude de couverture photovoltaïque.
Le sujet du logement étant une affaire sensible, le Conseil approuve la proposition d'adhésion de la commune à l'ADIL 70-90, service d'information logement du réseau national ANIL (Agence Nationale pour l'Information Logement).
Après avoir voté une motion de soutien aux élus de Lepuix ayant fait l'objet d'une agression, le Conseil approuve la signature d'une convention avec la DDFiP concernant les conditions de fermeture de la Trésorerie de Giromagny (restitution des locaux) ainsi qu'une convention avec la société Purple Alternative Surface pour le suivi du revêtement de sol innovant mis en place sur le parking enseignants de l'école Dr. Benoît.
La séance se termine avec l'approbation d'une modification des horaires d'allumage et d'extinction de l'éclairage public (passage de HCS + 30 min à HCS et de HLS – 30 min à HLS). A noter que l'ensemble des délibérations mentionnées ci-avant a fait l'objet d'une approbation à l'unanimité.
Avant la clôture de la séance, le maire donne des informations sur l'avancement des études en cours pour le projet « Mazarine » (aménagement de l'annexe de la maison Mazarin) et sur une opportunité de présenter un projet de rénovation de l'école maternelle Chantoiseau dans le cadre du programme national de rénovation énergétique des bâtiments scolaires. Il fait état du début des travaux de rénovation du gymnase du COSEC prévu pour mai 2024, de l'éligibilité de notre commune pour la mise en place du Compte Financier Unique, d'un courrier de remerciements de Mme Boigeol concernant l'entretien du cimetière et l'aspect de la ville et de dons de mobiliers effectués par Mme Raffenne pour la maison Mazarin.

Miss Excellence

Le concours « Miss Excellence France », nom en vigueur depuis 2018, a vu le jour en 2010 sous le nom de « Miss Nationale ». Il a été créé par Geneviève de Fontenay en dissidence du concours « Miss France » qu'elle jugeait trop commercial. La direction en a été confiée en 2011 à Christiane Lilio, Miss France 1968. Ce concours est organisé par un comité associatif exclusivement composé de bénévoles. Le comité national d'organisation se démarque par son côté familial et représentatif des valeurs inculquées par la regrettée Geneviève de Fontenay. Au niveau Franche-Comté le comité est composé de Angelina Ientilezza, Xaviere Demeusy, Julie Lapendry, Kassandre Lux, Agathe Gitton, Olivier Boulay et Chloé Dupaty, la présidente.
Originaire de Giromagny et présidente du comité régional, je me suis naturellement rapprochée d'Elisabeth Willemain, 2ème adjointe au maire et déléguée à l'animation, pour organiser cet événement dans cette ville que j'aime tant. Forte de son soutien et de celui de la mairie, notre association s'est développée et les miss prennent plaisir à participer régulièrement à des événements locaux. En 2023, pour la troisième année consécutive, l'élection régionale s'est donc déroulée à Giromagny. A la table du jury nous avions l'honneur d'avoir Monsieur le Maire et son adjointe, Elisabeth Willemain en qualité de présidente jury. De nombreux partenaires locaux étaient aussi présents notamment : Espace Floral, Boulangerie du Ballon, Boulangerie Haller, Au petit Raisin, Vnails beauty, O café Mazarin, O village LVPJ, Zenea, Giro Market, l'Olive Bleu, Menuiserie Claude ainsi que de nombreux autres commerçants de Franche Comté.

Des partenariats ont aussi été établis avec plusieurs associations comme Vaincre la Mucoviscidose et le FC Giro-Lepuix. Une mention particulière pour notre partenaire « Au Bureau Belfort » qui a tenu la buvette cette année et aux clubs Belfort Gymnastique et Twirling Belfort qui ont assuré les intermèdes.

Manon Lassus, Miss Excellence Franche-Comté 2023

Et voici enfin le palmarès 2023 : Miss Excellence Franche Comté 2023 : Manon Lassus ; 1re Dauphine : Amandine Grappe ; 2e Dauphine : Emma Laurent ; 3e Dauphine : Emma Finck ; Prix de l'élégance : Lauriane Daumas ; Prix du Comité : Cassandra Collet ; Prix de la mairie de Giromagny : Emma Pellegrini. D'ores et déjà nous vous donnons rendez-vous à l'automne prochain pour l'élection de Miss Excellence Franche Comté 2024 !

Chloé Dupaty

La Miss Excellence 2023 entourée de ses dauphines

La vie communale en images

Conférence Le Pays sous-Vosgien et le siège de Belfort (1870-1871) donnée par Christophe Grudler et Bernard Cuquemelle le 25 novembre en mairie.

Cérémonie de la journée nationale d'hommage aux « Morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de Tunisie le 5 décembre au square du Souvenir. Jean-Louis Salort, maire-adjoint, et la jeune Elisa Troestler-Hueber du CM d'Adolescents ont déposé la gerbe de la commune de Giromagny.

Le 1er « Salon Habitat séniors de demain » s'est déroulé le 30 novembre à l'Espace de la Tuilerie à l'initiative de Patricia Vuillaumié, maire adjointe.

Le marché de Noël, organisé par la commission animation de la commune, s'est tenu les 2 et 3 décembre.

Concert de La Chorale 1,2,3 …Soleil d'Offemont dans le cadre du Téléthon le 3 décembre en mairie. La somme de 474,90 euros a été récoltée et reversée à l'AFM Téléthon Association française Myopathie Téléthon.

Concert de Noël de l'Orchestre d'Harmonie de la ville de Giromagny avec la participation de l'Harmonie de Port-sur-Saône, le 9 décembre à l'église.

Giropratique

Gendarmerie	03 84 29 30 17
Mairie	03 84 27 14 18
Pompiers	18
SAMU	15
ENEDIS	09 72 67 50 90
GRDF	08 00 47 33 33
Syndicat des Eaux	03 84 29 50 19
Urgence Assainissement	06 46 21 42 64
Pharmacie de garde	3237
Médecin de garde	3966

Contact internet à disposition : **mairie@giromagny.fr**
Contact GIROCOM : **communication@giromagny.fr**

France services

Mairie
03 39 53 06 53

Contactez nos agents France Services, en mairie

===>>>

La commune de Giromagny met à votre disposition de nombreux services - voir GIRO.COM de octobre 2023 -

Visitez notre site www.giromagny.fr onglet : France Services

de 10h à 12h et de 14h à 18h

Pour toutes questions relatives aux impôts, une permanence des Finances Publiques est assurée tous les vendredis de 10h à 12H et de 14h à 17h dans les locaux de la mairie
Sans rendez-vous

En janvier

Mercredis 3, 17 & 31	Ramassage des ordures ménagères **(à sortir la veille après 18h)**
Jeudis 11 & 25	Ramassage des sacs de tri **(à sortir la veille après 18h)**
Samedi 6	Vœux du maire à la population Espace de la Tullerie à 17h (voir annonce)
Mardi 9	Déchèterie mobile de 12h à 19h au Stade Edouard Travers
Vendredi 12	« L'art de perdre » Théâtre du Pilier Espace La Savoureuse 20h
Samedi 13	Pièce de théâtre «Hystérie au couvent» salle de la mairie 20h30 (voir annonce)
Mardi 16	Apéro-philo Théâtre du Pilier Espace La Savoureuse 18h30
Mardi 21	« Black Blocks Recorder » Théâtre du Pilier Espace La Savoureuse 17h

Le calendrier peut évoluer, vous pouvez également le consulter sur notre site : www.giromagny.fr

Abonnez-vous à l'application ILLIWAP et retrouvez toutes les informations

illiwap

Inauguration du square « 22 novembre 1944 »

Le 22 novembre 1944, vers 7h30, des soldats pénètrent dans Giromagny en descendant la rue Thiers en colonne serrée, au ras des maisons. Ce sont bien les premiers soldats alliés, nos libérateurs…

Le Square du « 22 novembre 1944 », situé le long de la Grand-rue, a été inauguré le 25 novembre dernier. Christian Coddet, maire de la commune, a dévoilé la plaque en présence des élus, de Florian Chauche, député, de Didier Vallverdu conseiller départemental, des associations patriotiques, de Mme Marie-Hélène Chatel et de M. Olivier Cardot, représentant de la D.F.L., ainsi que des membres d'associations en tenues d'époque. Ce moment fut l'occasion d'inaugurer le panneau de « La route de la 1ère D.F.L. », rappelant que Giromagny est une étape dans l'épopée de nos libérateurs. Ce projet, initié par Marie-Hélène Chatel, déléguée Mémoire de la 1re D.F.L., vise à poser des panneaux dans toutes les communes libérées par cette division depuis le débarquement en Provence. Ce même jour, les maires de Grosmagny, Lepuix, et Rougegoutte ont inauguré leur panneau respectif installé dans leur village, constituant ainsi une partie de cette route.

La troupe de théâtre LES ZYGOMATICS de Blamont (25) présente une pièce de Jérôme VUITTENEZ, «Hystérie au couvent » - Salle de la Mairie le samedi 13 janvier 2024 à 20h30.

Dans un couvent presque désert, les quelques sœurs qui subsistent mènent une existence paisible et monotone. Deux événements exceptionnels vont troubler la quiétude religieuse de l'endroit : l'arrivée d'une nouvelle pensionnaire en quête de sens à sa vie et un accident de la route qui oblige les religieuses à héberger un homme blessé pour la nuit.
Entrée libre - panier
Réservations recommandées à l'accueil de la mairie au 03 84 27 14 18
ou par mail : mairie@giromagny.fr

Au début de l'année 2024
l'ADMR de la Voge déménagera dans des locaux neufs, avenue Jean Moulin.
Ses locaux de la Grande Rue seront donc prochainement disponibles à la vente.
Les personnes intéressées peuvent se faire connaitre en mairie ou contacter directement l'association au 03 84 29 36 98.

Tous les anciens numéros de ce mensuel sont accessibles sur : https://www.giromagny.fr
Directeur de la publication : Christian Coddet
Réception des articles, rédaction : Marie-Noëlle Marline
Crédit photos : Thierry Marline, Benjamin Cornuez, Comité Miss Exellence
Ont participé à ce numéro : Barbara Natter, Patricia Vuillaumié
Mise en page & Impression : Belfort 2S Impression
Distribution : mairie de Giromagny
1800 exemplaires - N° 244 - Dépôt légal 12-2023